

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-398 du 19 Novembre 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Base, de l'intérim du Camarade Soule
DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des
Sports pour compter du 23 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 Novembre 1981, le Camarade
Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base
assurera l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence du Camarade Soule DANKORO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, 19 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Ampliations : PR 6 CC 1 AM PRPE 4 ANK 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2
MEME-MJS 6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNE - ISJ - BN 6
ECP 1 JORPE 1.-